



14ème législature

Question N° : 13308	De M. Gérald Darmanin (Union pour un Mouvement Populaire - Nord)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale		Ministère attributaire > Éducation nationale
Rubrique > ministères et secrétariats d'État	Tête d'analyse > structures administratives	Analyse > instances consultatives. missions. moyens.
Question publiée au JO le : 11/12/2012 Réponse publiée au JO le : 07/05/2013 page : 4996		

Texte de la question

M. Gérald Darmanin interroge M. le ministre de l'éducation nationale sur la mission sur la lutte contre l'homophobie à l'école. Monsieur Michel Teychenné, conseiller municipal de Pamiers, responsable des questions LGBT (lesbiennes, gays, bisexuels, transsexuels) dans l'équipe de campagne de François Hollande, a été chargé par le ministre de l'éducation nationale d'une mission sur la lutte contre l'homophobie à l'école. Ainsi, il devra mettre en place et coordonner un groupe de travail regroupant le « Collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire » et les principales associations nationales LGBT. Les conclusions de cette mission devraient être rendues fin décembre 2012. C'est pourquoi il souhaiterait connaître les moyens financiers et matériels qui seront alloués à cette mission, ainsi que les indemnités qui seraient versées au chargé de mission.

Texte de la réponse

Le ministre de l'éducation nationale a en effet confié à M. Michel Teychenné une mission sur les actions qui pourraient être engagées en milieu scolaire pour lutter contre les discriminations à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre. M. Teychenné réunit les différentes associations qui travaillent sur ces thématiques et doit rendre son rapport au ministre en février 2013. M. Teychenné n'est pas rémunéré pour cette mission. Aucun moyen financier, mis à part les frais de transport pour animer les groupes de travail au ministère de l'éducation nationale, n'est alloué à la mission.